

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. MAI 15 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

DANSES ANCIENNES vs DANSES MODERNES

"Est-il péché de danser?" nous demandait récemment une jeune fille, membre d'une de nos braves familles de la ville. La question était pour le moins embarrassante, car nous n'avons pas la prétention de vouloir diriger les consciences. Cependant voici à notre humble avis ce que vaut la danse.

La danse a toujours existé. C'est un moyen de manifester et d'exprimer sa joie, c'est un exercice physique comme la natation, le tennis, et qui contribue à donner de la grâce et du maintien. La jeune fille surtout en est passionnée; elle en aime la mesure et la cadence; c'est la satisfaction d'un besoin physique qui peut être profitable à la santé. Au couvent et aux écoles la sauterie et la ronde sont l'un des jeux principaux.

Aussi le plaisir de la danse entre jeunes gens et jeunes filles peut-il garder quelque chose d'innocent et de digne quand on sait contenir ses impressions, par le respect de la part du jeune homme et par la pudeur et le maintien de la décence de la part de la jeune fille. Autrefois les danses de la société étaient toujours convenables. Cependant la valse y était interdite et jamais une bonne mère de famille n'aurait permis à sa fille cette manière de danser qui a amené les désordres d'aujourd'hui. Ces danses d'alors se composaient de figures plus ou moins gracieuses, et jamais ceux et celles qui y prenaient part ne se touchaient plus que par le bout des doigts. On s'amusait honnêtement et sans danger sous la surveillance des parents. Il y avait alors dans cette jouissance moins de sensualité et plus de poésie. L'imagination y prenait plus de part que les sens.

Aujourd'hui s'est tout le contraire. Le modernisme a fait disparaître les quadrilles, les cotillons et les enchaînements gracieux du bon vieux temps. L'on ne danse plus, l'on trotte, l'on galoppe, l'on tourbillonne, et dans cette marche langoureuse, dans cette sauterie désordonnée, dans cette course échevelée, dans ce trot bestial, dans ce galop déréglé, le cavalier prend sa danseuse à bras-le-corps, lui étire la taille, se colle la joue à la sienne et la tient si rapprochée de sa poitrine qu'il n'y a même plus de place entre eux pour le bouquet de roses qui autrefois ornait la ceinture de la jeune fille. C'est le triste symbole de la fleur d'innocence qui disparaît dès que celle-ci participe à de tels plaisirs.

Les passionnés de la danse vous diront qu'ils ne prennent aucun mal à danser. Est-ce que ces mêmes personnes seraient prêtes à absorber à chaque jour une légère dose de poison, insuffisante pour causer la mort immédiate, mais qui n'en serait pas moins un empoisonnement à long terme qui finirait par leur être fatal? Et si, par malheur, il s'agissait d'un jour et prenait la dose suffisante pour les tuer... Il en est ainsi de la danse. C'est un poison pris à petite dose qui tôt ou tard donnera la mort à l'âme. L'occasion de péché dans les danses modernes, est indiscutable. Suivons la nature humaine. Combien y a-t-il d'hommes mariés de bonne vie qui osent aller aux danses publiques avec leur épouse? Très peu. Il leur répugne d'exposer la compagnie de leur vie aux passions humaines. Une légitime jalousie les empêche de jeter leur épouse dans les bras du premier venu. Et vous, jeunes hommes qui prétendez aimer cette jeune fille, qui prétendez la respecter, vous allez publiquement lui manquer de respect en l'empoignant par la taille comme une vulgaire fille de rue et en vous lançant en tourbillon vertigineux dans une danse diabolique.

La voix de plusieurs de nos évêques a du élever des protestations énergiques contre les attitudes et figures souverainement impudiques de nos danses modernes.

En maint salon honnête, ces protestations ont fait rentrer de telles obscénités dans la fange, d'où elles n'auraient jamais dû sortir. Espérons que les mères chrétiennes exerceront une vigilance sévère sur la fréquentation des salles de danses publiques par leurs jeunes filles, pendant le cours de la saison d'été qui s'en vient.

LE FRANCAIS A L'ECOLE

Le mouvement pour plus de français à l'école fait du progrès. La campagne se poursuit sans ralentir. Tout le monde semble comprendre que ce que nous demandons n'est rien de bien extraordinaire, mais qu'au contraire nous ne voulons que travailler dans un but absolument pédagogique.

Sans doute, nous désirons que nos enfants apprennent le français à l'école parce que nous sommes français, parce que nous voulons que nos enfants soient français comme nous, qu'ils aiment leur langue, la langue ancestrale et que pour l'aimer ils la connaissent parfaitement.

Nous pouvons cependant mettre de côté ces considérations de sentiment bien légitime, et notre demande n'en est pas moins fondée sur des bases solides. Nous voulons que nos enfants sachent l'anglais, l'histoire, la géographie, la littérature, etc. Apprendre ces choses n'est pas ce qu'il nous faut. Le perroquet récite sans en manquer un mot la phrase qu'il a apprise. Il dit, et il dit bien, ce qu'il dit. Nous ne voulons pas pour nos enfants une éducation de perroquet. Nous voulons qu'ils comprennent d'abord, et qu'ils gravent dans leur mémoire ensuite les sujets qu'on leur fait étudier. Or ce résultat ne peut être obtenu si l'enfant est forcé d'étudier dans une langue qu'il n'est pas la sienne, qu'il ne comprend pas ou qu'il comprend mal. Il pourra, ce pauvre petit, si sa mémoire est bonne, se remplir la mémoire de mots sans signification, il pourra réciter avec une per-

Necessite de l'Enseignement Religieux dans les Ecoles

L'EVÊQUE ANGLICAN DE FREDERICTON ANNONCE LA VENUE PROCHAINE DES ECOLES SEPARÉES.

L'Evêque Richardson, de l'Eglise anglicane de Fredericton a prononcé un magnifique et long discours, mardi dernier, à l'ouverture de la 55ème session annuelle de la Synode diocésaine de l'Eglise d'Angleterre. Il traita entre autres sujets, avec vigueur la question de l'enseignement religieux dans les écoles. "Nous n'avons pas besoin de regarder bien loin pour s'apercevoir qu'un besoin d'éducation religieuse se fait sentir par tout le Dominion. Les principes de morale disparaissent rapidement parmi nos populations. Le divorce s'établit de plus en plus parmi nous comme une institution reconnue. Les grands principes qui dirigeaient nos hommes publics sont tombés du trône où ils étaient autrefois. La malhonnêteté augmente dans nos corporations financières. Le parjure semble également augmenter. Le sens de responsabilité d'une promesse diminue beaucoup. Il n'est pas nécessaire d'être pessimiste pour tout voir cela.

"Quel remède apporter à cet état lamentable, continue l'évêque? "Suivant le programme qu'il avait tracé il y a près de huit ans, l'évêque Richardson déclare que l'enseignement religieux seul pourra combattre ce fléau. Il rappelle ses démarches faites autrefois, dans ce sens, où il s'était battu contre une double opposition. La première, va sans dire, c'est celle des évêques catholiques qui s'opposent à toute lecture de la bible dans les écoles fréquentées par des catholiques romains. En effet, notre clergé se basait sur les principes de notre Eglise qui dit à ses ministres: "Allez, enseignez la Foi aux Nations", et

non "Faites-leur enseigner la foi" Notre clergé doit avoir la haute surveillance et le contrôle de l'enseignement religieux.

Un groupe de protestants s'opposait également aux propositions de l'évêque Richardson. C'est de celle-ci qu'il ne peut s'expliquer. Ce qui montre la difficulté à résoudre ce problème. "Cependant, continue l'évêque, si l'augmentation de la population de notre province continue dans le même sens, nous pouvons prédire que bientôt les catholiques non seulement pourront demander, mais seront en droit d'exiger des écoles séparées. La grande proportion de leur représentants leur permettra de les obtenir. Nous espérons que les catholiques auront envers les protestants la même tolérance que ceux-ci obtiennent dans la province de Québec.

Voilà une prédiction qui fait honneur aux catholiques de cette province. Mais pourquoi demander, pour l'avenir, aux catholiques qui auront gagné leurs écoles séparées grâce à leur majorité, une tolérance que la majorité actuelle se refuse de leur accorder? Pour quoi les catholiques ne jouiraient-ils pas aujourd'hui de cette tolérance dont on voudrait jouir s'ils étaient en majorité? Pourquoi ne pas donner l'exemple d'abord? Une faveur n'en amène-t-elle une autre?

L'on conçoit que pour une certaine classe au Canada, la majorité est synonyme de droit. Et cette même classe, si elle devient en minorité, demande pour ne pas dire exige toutes les faveurs possibles. Et combien peu nombreux sont les cas où elle ne l'est pas obtenues.

fection surprenante quelquefois, de longs textes d'Histoire, de Grammaire, mais son intelligence n'en sera pas pour cela plus développée, sa mémoire seule aura bénéficié du système.

Sans doute, à force de travail, il parviendra à maîtriser la langue anglaise à un point suffisant pour lui permettre de comprendre, mais que de temps perdu et que d'efforts qui auraient pu être dirigés dans une meilleure direction.

Il n'y a de doute pour personne, le programme actuel de nos écoles françaises est tout à fait inadéquat. Il faut un changement et cela le plus tôt possible. Il faut prendre moyens d'arriver à ce changement et pour cela bien faire comprendre à nos autorités en matière d'éducation que cette réforme, nous la voulons d'une volonté qui ne connaît pas d'obstacle, que nous sommes prêts à faire la lutte jusqu'au succès complet. C'est toujours une affaire sérieuse tendre à ce que l'on ne vienne pas nous offrir ce changement avant que nous ayons pris les moyens de montrer que nous voulons, et le voulons à tout prix.

Mais qu'y a-t-il à faire pour cela? Les avis sont partagés. Quelque-une réclament une commission nommée par le gouvernement qui s'occupera de la chose.

Nous croyons que le gouvernement est bien disposé en notre faveur. Nous avons bien des raisons de croire que des hommes sérieux des deux côtés de la Chambre sont prêts à étudier sans parti pris nos demandes et à nous accorder justice. Serait-il à propos cependant de demander d'amblye une commission gouvernementale? Nous ne le croyons pas. Cette commission ne serait peut-être pas ce que nous voudrions avoir et ses conclusions ne satisfieraient peut-être pas notre désir. Et alors le gouvernement se verrait presque dans l'obligation de suivre les données de sa commission.

Si on nous permet une suggestion, voici ce qui nous semble préférable. Formons nous-mêmes une commission indépendante sur l'éducation de la jeunesse. Que ces hommes étudiants, à la lumière d'une longue expérience, les meilleures réformes à faire. Qu'ils présentent le projet, qu'ils soient en un mot bien armés pour faire une lutte solide et sérieuse. Ensuite nous irons auprès du gouvernement, nous serons à même de demander exactement ce que nous voulons, de dire pourquoi et comment nous le voulons. Le gouvernement pourra alors, s'il le veut, former une commission qui étudiera nos demandes, et notre commission à nous sera prête à toute éventualité.

Mais il reste un point noir. Qui donc va former cette commission, qui prendra sur lui la charge d'en nommer les membres, ou encore qui se chargera d'appeler une assemblée de tous les français de la province pour cette fin?

Eh! quoi, n'avons-nous donc pas nos Sociétés Nationales, N'avons-nous pas la Société Nationale l'Assomption et la Société Minière l'Assomption qui l'une et l'autre se font un plaisir en même temps qu'un devoir d'appeler cette assemblée. Elles ont l'autorité voulue, elles ont les moyens à leur disposition. Nous n'avons qu'à leur dire ce que nous voulons.

LE MADAWASKAIEN

Dr. A. M. SORMANY.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5.000.000.00
Capital payé et Réserve \$4.500.000.00

325 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F. H. BOURGOIN, gérant local.

COMMENTAIRES

EDMUNDSTON DRIVING CLUB

Nous publions en page intérieure l'état financier de l'Edmundston Driving Club. Cette organisation, à capital autorisé de \$10,000, a construit une magnifique piste de courses pour chevaux à Edmundston. Grâce à l'excellent travail de ses officiers, cette organisation a obtenu un succès inattendu; les actions qui se sont vendus au début \$25.00, ont aujourd'hui une valeur de plus de \$40.00. L'Edmundston Driving Club fait aujourd'hui partie du circuit de courses des provinces maritimes. Les directeurs sont actuellement à préparer le programme des courses pour cette été. L'on promet aux amateurs des rencontres intéressantes. Les courses pour le circuit auront lieu vers les premiers jours d'août.

NOCES D'ARGENT

Les 21, 22 et 23 courant aura lieu au collège du Sacré-Coeur, de Bathurst, la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette institution. Il y aura en même temps réunion des anciens élèves. Le programme de ces fêtes paraît dans une autre page de notre journal.

LA FETE DE DOLLARD

Depuis quelques années, dans la province de Québec, le 24 de mai est consacré à commémorer la mort glorieuse de Dollard des Ormeaux et ses seize compagnons. Cette coutume se perpétue et tend à s'étendre dans tout le Canada français, pour rappeler à notre jeunesse l'héroïsme de ces jeunes français, laquelle doit servir d'exemple à chacun. Dollard des Ormeaux, jeune français de Montréal, avec seize compagnons de la même ville, défendit pendant dix jours, au pied du Long Sault, sur l'Ottawa, un fort de pieux contre sept cents Iroquois. Il périt avec tous ses compagnons mais leur mort sauva la colonie française de Montréal. Ceci arriva en l'année 1660.

Le 24 mai prochain, jour de la fête de Dollard, le Cercle Dollard des Ormeaux d'Edmundston, avec l'aide des Enfants de Marie, fera un "Tag Day" au profit de l'Eglise et de la Bibliothèque paroissiale. Les jeunes filles vendront les petites roses de Dollard, symbole du martyr. Chacun devra se faire un devoir de porter, en ce jour, la rose de Dollard.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

La fusion de la Banque d'Hochelaga et de la Banque Nation-

le a été sanctionnée le 30 avril par le gouverneur général en conseil. Ces deux institutions ne font plus qu'une seule banque, dont l'actif total dépasse \$120,000,000 et dont le capital versé et la réserve se chiffrent par \$11,000,000.

La fusion est accomplie. La nouvelle institution, qui se trouve dans une situation financière exceptionnellement forte, s'est constituée un conseil d'administration de premier ordre, composé d'hommes à qui leur honnêteté et leur sagesse ont mérité la considération et la confiance de leurs concitoyens.

QUI LE REMPLACERA

L'hon. C.-W. Robinson a été dernièrement élevé au poste de sénateur. L'on se demande actuellement qui le remplacera comme Ministre des Terres et des Mines. Aucune nomination ne se fera avant que les ministres se réunissent, ce qui aura lieu le deuxième semaine de juin.

En attendant l'action du gouvernement, les rumeurs nous apportent que parmi ceux mentionnés est l'hon. J.-E. Michaud, actuellement ministre sans portefeuille dans le cabinet provincial. Il nous fait plaisir de voir que notre député est sur les rangs pour une telle position. Ses talents personnels mis de côté, parce qu'ils sont amplement reconnus, nous croyons que le comté de Madawaska est tout en droit d'avoir un représentant qui occupera une place importante dans l'administration de la province. Aussi espérons-nous que la rumeur se changera en une certitude.

PROHIBITION

Nous lisons dans le "Saturday Night" de Toronto qu'un amendement a été fait à la loi de prohibition des Etats-Unis lequel est devenu en force le premier mai dernier. D'après cet amendement un épicier ne peut vendre du sucre ou des fruits sans s'enquérir au préalable de l'usage que le client doit en faire. Il sera tenu responsable, si ce client se sert de ces produits pour la fabrication de l'alcool. Il en est de même du manufacturier et du marchand de quincaillerie qui fabriquent ou vendent des récipients qui peuvent servir au procédé de distillation, que ce soit seulement une tasse; de même le marchand de charbon ou la compagnie de gaz, si la distillation se fait par l'un ou l'autre de ces combustibles. Peut-être également le marchand de poêle, et qui encore.

Avec une telle loi si les inspecteurs font un tant soit peu leur devoir, il n'y aura pas de touristes au Canada cette année, car tous seront en prison.